

29 AVRIL 2020

Déconfinement

## **Le Sgen-CFDT s'opposera à la réouverture des établissements scolaires le 14 mai si toutes les parties prenantes ne sont pas associées à un dialogue social élargi.**

Contrairement à l'avis du conseil scientifique le gouvernement a pris la décision d'ouvrir les établissements scolaires. Le Premier Ministre a réaffirmé cette position dans son allocution du mardi 28 avril en précisant que cela se fera progressivement en commençant par les écoles dès le 11 mai.

Comme souligné dans diverses interventions médiatiques, pour le Sgen-CFDT de la Réunion, la sécurité sanitaire des élèves comme de tous les personnels amenés à travailler en présentiel implique de tenir compte des contraintes liées aux gestes barrières afin que les préconisations en matière de santé puissent être appliquées. Le cadre sanitaire indiqué par le conseil scientifique doit être respecté dans la durée.

Si des discussions ont lieu au sein du rectorat de la Réunion, le Sgen-CFDT rappelle que les établissements scolaires ne sont pas isolés de leur territoire et du tissu social et économique qui les environnent. **C'est pourquoi la réouverture progressive des établissements scolaires doit faire l'objet d'un dialogue social et citoyen qui ne se limite pas à des échanges entre les seuls acteurs de l'Éducation Nationale.**

Contact presse :  
[sgen974@gmail.com](mailto:sgen974@gmail.com)

Secrétaire Général :  
Didier Hoarau

Chargé de communication :  
Jonathan Selambarom  
[jselambarom@sgen.cfdt.fr](mailto:jselambarom@sgen.cfdt.fr)

De nombreux agents de l'État et des collectivités locales, tous les intervenants des temps péri et extrascolaires, et de nombreux salariés de différents secteurs de l'économie seront impactés par la réouverture des établissements, comme les transports scolaires, la restauration collective...

Pour toutes ces raisons le Sgen-CFDT de la Réunion préconise que toutes les parties prenantes de l'institution scolaire sur notre territoire soient associées à un dialogue social élargi.

De nombreux salariés auront encore besoin d'absences dérogatoires pour articuler leur responsabilité parentale et leur activité professionnelle. Il nous faudra donc nous donner les moyens de continuer à adapter l'organisation du travail en nous appuyant sur le dialogue social tant dans les secteurs privés que publics.

**La réouverture progressive des établissements scolaires, là où ce sera possible, doit faire l'objet d'un dialogue social et citoyen qui ne se limite pas à l'Éducation nationale.**